

Aides aux accédants et aux propriétaires occupants

18

Refinancement de prêts immobiliers plus onéreux

Bénéficiaires

Salariés des entreprises du secteur assujetti (+ ou - de 10 salariés) en situation de déséquilibre financier, et ayant financé leur résidence principale à l'origine au moyen de prêts aidés ou réglementés (PAP- PC- PAS et prêts complémentaires), ou de prêts accompagnant l'avance à taux zéro.

Modalités

Prêt.

Montant

Maximum en fonction de la zone géographique du logement :

- zone I : 17 600 €
- zone II et DOM : 14 400 €
- zone III : 11 200 €

Taux

1% l'an maximum hors assurances et garanties, sans frais de dossier.

Durée

Conditions LOGIL.

Conditions

Notion de déséquilibre financier :

- Personnes dont le dossier de surendettement a été accepté par la commission de surendettement de la Banque de France.
- Personnes qui, du fait d'un événement personnel (maladie, chômage, divorce...), ont des charges de logement représentant plus de 40% de leurs revenus.